



Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Social Safari Inc.	Date d'inspection Le 16 juillet 2025	
Nom de l'établissement Safari Social	Numéro de permis 2007944	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2	Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 46	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Leger	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(3) Malgré ce que prévoit l'alinéa (2)b), les médicaments administrés en cas de choc anaphylactique ne sont pas rangés sous clé.	39(3)	22 juil. 2025	16 juil. 2025
Commentaires: L'administratrice envoie une copie du profile d'enfant par courriel avec des modifications complétées par le parent que l'enfant ne nécessite plus l'utilisation d'un EpiPen. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspectrice ne s'est pas présentée sur les lieux pour l'inspection de suivi, car l'information demandée avait déjà été reçue par courriel.

original signé par
Stephanie Leger _____ Date **Le 18 juillet 2025**
Signature Personnel, Service de garderie éducative

original signé par
Stéphanie Haché _____ Date **Le 18 juillet 2025**
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"